

le Canada et l'Australie, prenant peu à peu les allures de nations autonomes, aient fini par faire pénétrer le sentiment de leur importance politique et économique dans la cervelle des Anglais d'Angleterre, on s'occupe beaucoup plus de nous maintenant qu'autrefois à Londres ; et l'on songe au contraire à resserrer les liens qui nous unissent à la métropole.

Le mouvement qui avait pour but la formation d'une fédération impériale avait entraîné de hauts personnages politiques de la Grande Bretagne ; mais, comme il était à peu près purement politique, il n'avait eu que peu d'influence sur la population coloniale. L'avènement au ministère des Colonies de M. Joseph Chamberlain marque le point de départ d'un nouveau mouvement, économique celui-là, qui intéressera sûrement un nombre beaucoup plus considérable et plus influent de sujets britanniques, tant dans la métropole que dans les colonies.

Le séjour que fit M. Chamberlain aux Etats-Unis, il y a quelques années, lui a-t-il ouvert les yeux sur la valeur de cet immense territoire, arraché jadis aux mains débiles d'un roi de France en goguette et qui s'appelle le Canada ? Toujours est-il que le nouveau secrétaire d'état pour les colonies paraît vouloir employer toutes les ressources de son esprit remuant, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même dès le début, à développer les relations commerciales entre la métropole et ses colonies.

Déjà il a donné l'assurance que le gouvernement impérial accorderait une subvention postale de £75,000 sterling par année à une ligne de vapeurs rapides entre le Canada et l'Angleterre, devant se compléter par une autre ligne de grands paquebots entre la Colombie Anglaise et l'Australie. S'il y a jamais eu possibilité d'établir cette ligne rapide dont on a tant parlé depuis trois ans, c'est bien maintenant que, avec les \$750,000 du gouvernement canadien et les \$375,000 du gouvernement impérial, la compagnie qui l'entreprendra recevra une subvention de \$1,125,000 par année. Sir Charles Tupper, notre haut commissaire à Londres, est actuellement au Canada pour s'entendre avec notre gouvernement à ce sujet.

Mais voici une autre preuve de la sollicitude de M. Chamberlain pour notre commerce avec la métropole. Il vient d'adresser au gouverneur général une dépêche, comportant une série de questions au sujet de la concurrence que font aux produits anglais les produits étrangers

sur les marchés coloniaux. Les réponses que feront nos chambres de commerce à ces questions seront transmises à la Chambre de Commerce de Londres, qui les communiquera, pour leur gouverne, aux industriels anglais.

Voici le texte de cette dépêche dont nous empruntons la traduction à *La Presse* :

Downing-street, le 28 nov. 1895.

Milord,

Monsieur, je suis pénétré de l'importance extrême qu'il y a pour nous à obtenir une part aussi grande que possible du commerce mutuel du Royaume-Uni et de ses colonies, en faveur des producteurs et des fabricants anglais, soit dans les colonies, soit dans le Royaume-Uni.

2. En conséquence, je désire faire une enquête à fond sur l'étendue des importations étrangères de toutes sortes dans chacune des colonies et dans quelle mesure elles font concurrence au commerce national, le déplacent ou le suppriment et quelles sont les causes de cette suppression.

3. Ayant cet objet en vue, je saisis cette occasion pour vous prier de nous aider à obtenir un rapport à cet effet, pour les années 1894, 1899 et 1894.

(a) La valeur, s'il y en a une, de tous les articles spécifiés dans la classification ci-jointe, importés dans votre colonie par une ou plusieurs nations étrangères, si la valeur de l'article importé est de 5 p. 100 ou au-dessus de la valeur totale du dit article importé dans la colonie, quelle qu'en soit la source, à l'intérieur ou en dehors de l'Empire Britannique, si la valeur totale de l'article importé n'est pas inférieure à \$2,500.

(b) Qualité et fini des articles — Cette question devra être traitée dans tous ses détails.

(c) Utilité des articles pour le marché, leur style ou modèle.

— En ce qui concerne le style ou modèle et pour illustrer les causes de déplacement des marchandises anglaises, à quelque classe qu'elles appartiennent, il importe que des modèles ou des échantillons des marchandises préférées soient envoyés ici, à moins que leur volume soit trop considérable. Cela sera nécessaire dans les cas où la différence ne pourra pas être suffisamment expliquée par écrit.

(d) Différence de façon ou d'emballage — Il importe d'en donner le détail exact.

(e) Fausse marque de fabrique, vol de marque de fabrique ou de brevet, fausse indication d'origine ou fausse description de poids, de mesure, de dimension ou de nombre.

(f) Toute autre cause existante et non indiquée dans le questionnaire, devra être mentionnée. Il arrive quelquefois que des objets importés, qui, réellement proviennent de pays étrangers, sont compris dans les statistiques coloniales, avec les articles anglais. Là où ce fait est à la connaissance de tous, vous m'obligerez si vous voulez bien traiter de ces importations sous le titre compris dans ce paragraphe, malgré le fait qu'elles ne sont pas distinguées de l'article indigène dans les statistiques officielles.

5. Afin de faciliter le rapport, je joins à cette dépêche un plan de la forme sous

laquelle les détails demandés ci-dessus devront être fournis ; une liste de marchandises qui est donnée, autant que possible, dans le but d'obtenir uniformité en faisant le rapport, et une liste d'instruction en ce qui concerne la manière de remplir le rapport, que je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de ceux qui seront chargés d'élaborer le rapport.

(b). Donner dans chaque cas, les raisons qui ont déterminé l'importateur colonial à préférer l'article étranger à l'article similaire, de fabrication anglaise.

4. Ces raisons (qui devront être transmises sous forme de rapport détaillé sur chaque article séparément dont l'importation étrangère excède de 5 p. c. l'importation totale et dont la valeur totale importée n'est pas moins de \$2,500, comme il a été dit plus haut), seront classées et discutées sous l'un ou l'autre des titres suivants :

(a) Prix (rendu dans la colonie) de l'article étranger comparé à celui de l'article anglais.

L'expression "prix" ne veut pas dire le prix qui comprend l'impôt (s'il y en a un) prélevé dans la colonie ; c'est le prix ordinaire, à l'entrepôt, et il importe de bien comprendre cette différence en faisant le rapport.

Mais là où il est impossible de donner un autre prix que celui de gros (tous droits payés), il suffit d'en faire mention et d'établir le montant exact des droits de douane et autres.

En parlant du prix, il faudra tenir compte du coût du transport, de la facilité des voies de communication avec tout pays, des subventions accordées à la marine marchande, du tarif spécial des chemins de fer, des dégrèvements accordés aux exportateurs, des conditions de crédit du paiement accordées par les exportateurs anglais ou étrangers, le taux de l'escompte, etc.

6) Une tâche qui a présenté quelques difficultés, c'est le choix du meilleur système de classification pour guider vos conseillers dans leurs recherches.

La plupart des colonies ont des classifications qui leur sont propres et la plupart du temps, en harmonie avec leurs besoins, mais comme elles ont été principalement établies pour les besoins du tarif spécial de chaque colonie, elles diffèrent considérablement les unes des autres et ne présentent pas une base de classification généralement applicable à toutes les colonies.

Tout bien considéré, j'ai pensé qu'il valait mieux accepter la classification condensée adoptée par le ministère du Commerce dans son résumé de statistique annuelle sur l'exportation du Royaume-Uni. En même temps, je propose que les personnes qui sont chargées de rédiger les rapports que je demande pour chaque colonie, étendent et subdivisent les titres en sous-titres selon les besoins des rapports coloniaux ou du commerce d'une colonie spéciale et dans cette intention, j'ajoute une liste de subdivisions suggérées par les différentes Chambres de Commerce de ce pays.

7. De plus, je désire vivement que vous m'envoyiez un rapport sur les produits spéciaux de la colonie que vous administrez qui pourraient être exportés avantageusement dans le Royaume-Uni ou toute autre partie de l'Empire britannique, mais qui ne trouvent pas actuellement un marché avantageux ainsi que des renseignements sur la